

# CONTRAT DE LOCATION DE LA GALERIE

Je soussigné(e) :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Qualité \_\_\_\_\_

Organisme ou association \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. Fixe / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Tél. mobile / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Mail \_\_\_\_\_

loue la Salle des Fêtes d'Abreschviller pour la manifestation  
\_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

inclus, pour la somme de \_\_\_\_\_ euros.

Dépôt du contrat en mairie 15 jours avant la location accompagné de :

- la **convention d'utilisation** de la salle dûment complété et signé (pages 2 à 4)
- un **chèque de caution de 300,00 € à l'ordre du Trésor Public** n° \_\_\_\_\_ de la banque \_\_\_\_\_. Il sera restitué après usage des locaux et reconnaissance de leur bon état, notamment en ce qui concerne la propreté du matériel et des locaux.
- une **attestation d'assurance** pour la couverture des locaux durant la manifestation
- un **acompte de 30 %** du montant de la location soit \_\_\_\_\_ € par chèque n° \_\_\_\_\_ de la banque \_\_\_\_\_.

Objet de la location : \_\_\_\_\_

La réception des clés aura eu lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_.

Elles seront restituées le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_, après nettoyage.

Les états des lieux d'entrée et de sortie seront faits avec Sandrine NOPRE, agent de la commune. Les rendez-vous sont fixés à la salle des fêtes les vendredis et les lundis à 10 H 30.

Fait à Abreschviller, le \_\_\_\_\_

« Lu et approuvé » + Signatures

| Le maire | L'utilisateur |
|----------|---------------|
|          |               |

# CONVENTION D'UTILISATION DE LA GALERIE

Entre Monsieur Emmanuel RIEHL, maire de la commune d'Abreschviller,  
78 rue du Général Jordy – 57560 - tél : 03 87 03 70 32 - fax 75 90 - mairie@abreschviller.fr

et

.....  
.....

## **Article 1** : Conditions d'utilisation

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et s'engage à prendre les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance sans pouvoir exiger du propriétaire aucun travail de remise en état ou réparation.

La prise des clefs se fera lors d'un rendez-vous fixé avec la mairie durant les heures d'ouverture, avant 16 h (aucune clef ne sera délivrée par la suite).

Il sera établi un état des lieux d'entrée ainsi qu'un récapitulatif du matériel loué.  
Aucun matériel supplémentaire ne sera accordé en dehors de ce rendez-vous.

## **Article 2** : Occupation – Nombre de participants : 50 personnes

## **Article 3** : Réservation

La réservation de la galerie ne sera effective qu'au retour d'une convention dûment signée par les deux parties accompagnée du chèque de 300,00 € de caution et d'un acompte de 30 %. En cas de désistement, un montant correspondant à 30 % du tarif de location sera facturé. Le retour de la convention devra se faire sous quinze jours, sous peine d'annulation de la réservation.

## **Article 4** : Utilisation de la salle

L'organisateur de la salle veillera au respect de la réglementation concernant les nuisances sonores :

- l'utilisation du klaxon est interdite, sauf en cas de force majeure,
- les portes seront maintenues fermées et le niveau sonore de la sonorisation sera baissé après 22 h,
- le tapage nocturne est interdit.

L'organisateur est responsable du maintien en bon état des lieux et du matériel.

Les locaux devront être restitués en parfait état de propreté :

- sol balayé et lavé
- sanitaires, coin cuisine, le réfrigérateur, devront être nettoyés,
- déchets, détritrus ménagers seront mis dans des sacs poubelles
- papiers et cartons ainsi que les bouteilles plastiques, seront déposés dans les bacs du tri sélectif, situés devant la salle
- le verre est à évacuer ou sera déposé dans le container à verre (point verre)

Il est défendu d'enfoncer des clous, agrafes, vis, crochets etc ... dans les murs.

Avant de quitter les lieux, le responsable doit faire les vérifications qui s'imposent : s'assurer de l'extinction complète des lumières, de l'arrêt du chauffage (thermostat), de la fermeture des portes et fenêtres.

**Article 5** : Tarifs :

- week-end (du vendredi 10h30 au lundi 10h30) : 150,00 euros
- journée : 100,00 euros

**Article 5 bis** : Dépôt de garantie

La caution est fixée à 300,00 € (fournir un chèque de ce montant à l'ordre du Trésor Public).

**Article 6** : Responsabilité – assurance

Le responsable doit veiller au respect des règles de sécurité. Le plan d'implantation des extincteurs, sortie de secours.

La commune se dégage de toute responsabilité en cas :

- de vol ou d'autres biens, entreposés dans les locaux par le locataire. Les matériels stockés seront sous la responsabilité de leur propriétaire. Le locataire a été informé de la possession de clefs par plusieurs responsables d'associations utilisant la galerie de manière régulière. De ce fait il prendra donc toutes les dispositions qu'il juge nécessaires pour protéger le matériel lui appartenant.
- d'incendie ou d'autres préjudices dus par le fait même du locataire ou de la location,

L'organisateur devra vérifier auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile comprend effectivement la couverture des risques liés à l'organisation de banquets, fêtes de familles, ainsi que la prise en compte des biens mis à disposition ou objets confiés. En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée (**fournir une attestation de votre assurance pour la couverture des locaux**).

**Article 7** : Litiges

Les litiges sont soumis à l'arbitrage du maire. Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser en mairie : Emmanuel RIEHL 78 rue du Général Jordy 57560 ABRESCHVILLER  
tél. : 03 87 03 70 32 – fax : 03 87 03 75 90 – mail : mairie@abreschviller.fr

Fait à Abreschviller le .....

« Lu et approuvé » + Signatures

Le maire :

L'organisateur :

# RENDEZ-VOUS ÉTAT DES LIEUX DE LA GALERIE

ASSOCIATION : \_\_\_\_\_  
 MANIFESTATION : \_\_\_\_\_  
 PERSONNE RESPONSABLE : NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 Téléphone portable : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /  
 Téléphone fixe : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

**ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE :**

RV : vendredi \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à 10 H 30

Observations : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

| L'utilisateur | Le représentant de la commune |
|---------------|-------------------------------|
|               |                               |

**ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE :**

RV : lundi \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à 10 H 30

Je reconnais les dommages suivants :

- casse : \_\_\_\_\_
  - perte : \_\_\_\_\_
  - autre : \_\_\_\_\_
  - observations : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

| L'utilisateur | Le représentant de la commune |
|---------------|-------------------------------|
|               |                               |

Nom + prénom + signature de la personne responsable et de la personne représentant la commune.

## Réservation vaisselle

| <u>Tiroir 4</u> | <u>Tiroir 3</u> | <u>Tiroir 2</u>                                                                                                                   | <u>Tiroir 1</u>                                                          |
|-----------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                 | 2 plateaux      | 50 c. à soupe<br>2 économes<br>3 louches<br>3 c. à saladier<br>2 paires de<br>couverts à<br>salade<br>3 couteaux<br>1 ouvre-boîte | 50 couteaux<br>50 fourchettes<br>50 c. à dessert<br>1 pelle à<br>gâteaux |

| Placard                       | Placard                                                 | Placard                       | Placard                                   |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|
| 50 tasses à<br>café<br>8 bols | 50 verres<br>ballon<br>20 flûtes<br>30 petits<br>verres | 1 percolateur<br>4 casseroles | 50 assiettes<br>50 assiettes à<br>dessert |